

# Nice : trente ans de réclusion pour le musicien accusé d'avoir brûlé vive sa compagne

Impassible. Jusqu'au bout devant la cour d'assises, Jerry Williams n'aura laissé filtrer aucune émotion. Comme étranger à son propre procès, sans jamais reconnaître les faits. Même à l'énoncé du verdict, qui l'a condamné à trente ans de réclusion criminelle pour avoir brûlé vive sa compagne Danièle Emsellem, le soir du 28 septembre 2003 à Nice (nos précédentes éditions).

Un monstre de sang-froid ? C'est ce que pense l'avocat général Dominique Moyal, qui se dit " *stupéfaite par le détachement de cet homme, au regard de la tra-*

*gédie, de l'horreur, de l'ignominie et de la barbarie de cette affaire* ".  
La mort par le feu ? " *C'était ce qui pouvait arriver de pire à la victime, dont le feu était une phobie. En l'aspergeant d'essence, il l'a fait cuire à petit feu, il a assassiné M<sup>me</sup> Emsellem mais aussi toute une famille* ", estime le Parquet, devant les parents éplorés de la prof d'anglais défunte et adorée.

**" Alcool qu'il tient, violence qu'il cultive "**

Comment le talentueux musicien d'origine ghanéenne est-il devenu cet assassin

incendiaire ?

L'énigme demeure. Mais pour M<sup>e</sup> Baudoux, " *Jerry Williams a sans doute fui toute forme de responsabilité durant toute sa vie. A aucun moment, je n'ai entendu le moindre mot d'amour pour Dany. Sûr que cette femme méritait autre chose que cet homme-là* ".  
" *Ce type a construit une famille de douleur, notamment par l'alcool qu'il tient, et la violence qu'il cultive* ", insiste M<sup>e</sup> Scolari, également au nom des parties civiles.

Dans un contexte lourd de peine et haine refoulées, la défense de M<sup>e</sup> Verrier n'est

pas aisée. " *Mais même le démon peut et doit être défendu par un avocat ! M. Williams n'a plus que moi* ". Sans nier la face sombre de son client, l'avocat s'est efforcé de mettre en doute nombre d'éléments à charge du dossier. Allant davantage dans le sens de l'accident que de la préméditation, pour plaider l'acquittement.

Le jury n'en a pas décidé ainsi, mais les arguments de la défense ont peut-être évité à Jerry Williams la réclusion criminelle à perpétuité requise par le Parquet.

**ALEXANDRE CARINI**